

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le lundi 3 juin 2019 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

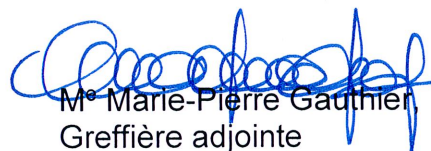
Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

1298, rue des Tourterelles

Demande déposée le 16 avril 2019 pour Mme Josée Gaudreau concernant le lot 4 462 688, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 1298, rue des Tourterelles.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre, pour un futur garage détaché en cour avant, du côté du chemin de Fitch Bay, une marge avant de 2,25 mètres, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit un minimum de 7,5 mètres.

Donné à Magog, le 16 mai 2019.


M^e Marie-Pierre Gauthier
Greffière adjointe